



## Défaut de fabrication chez une enseigne de chaussures

Par **Paulvir**, le **26/08/2015** à **23:06**

J ai acheté le 14 aout des chaussures chez eram. Après les avoir portées deux fois une des sandales à la lanière avant tout déformée. Selon un professionnel du cuir celui ci a été découpé dans le mauvais sens ( sens pretend ) donc il y a malfaçon. Or selon l enseigne j ai porte ces chaussures sous la pluie!!donc elles se sont déformées. Ils ne veulent rien faire, alors que le défaut vient de la conception du produit et non de la version farfelue de l eau de pluie. Les deux chaussures auraient ete dans le même état.je ne parle même pas du comportement du gérant de l enseigne.que faire pour obtenir réparation?

Par **Portalis-25**, le **29/08/2015** à **10:42**

bonjour;

La garantie de conformité est prévue aux articles L. 211-1 à L. 212-1 du Code de la consommation. C'est une obligation légale non-contractuelle, et gratuite.

Elle peut être mise en œuvre si

- Le produit ne correspond pas à la description du vendeur ou n'a pas les qualités convenues avec ce dernier.
- Le produit est impropre à l'usage habituellement attendu pour ce type de bien

Il faut que le défaut existe au jour de la prise de possession du produit, ceci sera présumé s'il apparaît dans les 6 mois. On exige aussi que l'acheteur ignorait l'existence du défaut au moment de la vente.

Vous devez agir dans un délai de deux ans. Vous pouvez soit demander le remboursement du produit, soit son remplacement, sachant que le vendeur peut imposer la solution la moins chère.

Il faut dans un premier temps faire directement cette demande au vendeur, qui a 1 mois pour y répondre. Passé ce délai, il faudra alors se tourner vers le juge de proximité.

En résumé, il faut écrire une LRAR au vendeur dans laquelle vous demandez soit le remboursement soit un remplacement. Si pas de réponse après 1 mois, saisir le juge de proximité, il faudra fournir le rapport du professionnel, ou encore mieux le faire témoigner.

J'ai choisis de ne pas présenter la garantie des vices -cachés car elle est plus compliqué à mettre en œuvre.

**PRENDRE UN AVOCAT SPECIALISTE EN CONSOMMATION**

Par **Portalis-25**, le **31/08/2015** à **09:42**

bonjour

je viens de poster un modèle de Lettre type pour faire jouer une garantie légale de conformité

<http://www.legavox.fr/blog/portalis-25/lettre-type-pour-faire-jouer-18521.htm>